



Le P'tit Jaune N°20

Vendredi 17 juin 2011

<http://www.cleder-en-avant.com>
cléder-en-avant@laposte.net

CLEDER-Conseil municipal du 26 mai 2011

Les élus de l'opposition de « Cléder en avant » vous apportent leur analyse

ORDRE DU JOUR

1 – ENVIRONNEMENT

1-1 Agenda 21: Adoption de la charte d'engagement de la ville de CLEDER

2 – ADMINISTRATION GENERALE

2-1 Information sur la nomination des Conseillers municipaux délégués

2-2 Tirage au sort des Jurés d'assises

2-3 Avis sur le schéma de coopération intercommunale

2-4 Avis sur la création de deux chambres funéraires par les PF GOURIOU, Place de la Gare

2-5 Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal

2-6 Adhésion au FNAS

3 – COMMANDE PUBLIQUE

3-1 Engagement d'une procédure de marché public

4 – URBANISME - ENVIRONNEMENT

4-1 Instruction des autorisations d'urbanisme nouvelle convention avec la DDTM

5 – FINANCES COMMUNALES

5-1 Convention pour l'encaissement de la taxe de séjour au camping de Poulennou et reversement à la CCBK

5-2 Mise en place d'une nouvelle convention d'ouverture de crédits de Trésorerie de 250 000 €

5-3 Garantie d'emprunt à la SA HLM Les Foyers pour les travaux sur l'EHPAD de Mestioual

5-4 Cession des logements de Créach Oalec à Habitat 29

5-5 Projet émanant du Conseil Municipal Jeunes de création d'une aire multisports – autorisation de recherche de financement : CEE, État, Pays de Morlaix, Conseil Régional, Conseil Général

QUESTIONS DIVERSES

Début de séance ordinaire avec l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal précédent. **Nous avons voté contre**, car comme pratiquement toujours il ne reflète pas complètement la teneur des propos. Puis, Monsieur le Maire souhaitait, au nom du Conseil Municipal, la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux qui sont amenés à siéger, à savoir Dominique Le Rest pour l'opposition et Marcel Prigent pour la majorité.

André Méar intervenait pour dire qu'il est quand même étrange d'apprendre par la presse la nomination d'un nouveau conseiller. Réponse de Monsieur le Maire : « oui, bon, mais... » Un conseiller de la majorité nous signalait avoir fait une petite erreur. Chacun notera qu'en matière de communication, il reste encore à la majorité des marges de manœuvre conséquentes.

André Méar demandait de pouvoir consulter la lettre de démission de Madame Guillerm conseillère démissionnaire et celle d'Armelle Tanguy, qui de par sa position sur la liste d'Unis pour Cléder était appelée à siéger.

Monsieur le Maire répondait: pas de problème, nous les montrerons.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire nous signalait que le point 5-4, cession des logements de Créach-Oalec à Habitat 29, était retiré, ceci au motif qu'il leur manquerait un document. Nous reviendrons sur ce point page 4.

1 – ENVIRONNEMENT

1-1 Agenda 21: Adoption de la charte d'engagement de la ville de CLEDER

Monsieur l'adjoint au développement durable ainsi que le représentant du cabinet EMVOD nous exposaient les étapes qui ont conduit à l'élaboration de la charte de la ville de Cléder. Cette charte sera transmise au ministère de l'environnement. Nous avons signé la charte.

2 – ADMINISTRATION GENERALE

2-1 Information sur la nomination des conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire nous informait de la nécessité de revoir la composition des commissions municipales depuis la nomination des deux nouveaux conseillers.

André Méar intervenait alors : « j'attends toujours, Monsieur le Maire, les lettres de démission afin de s'assurer de la conformité de l'élection du nouveau conseiller, car effectivement, si nous n'avons pas la preuve de l'existence de ces courriers, que faisons nous ici? Toutes les décisions prises ce soir seront entachées d'illégalité sauf à nous produire les éléments que nous demandons ». Après un long silence, Monsieur le Maire finissait par nous dire « l'on marche sur la tête ici ». A force d'attendre, le directeur général des services finissait par retrouver dans ses dossiers les fameux documents. L'incident clos, l'on pouvait reprendre le cours du Conseil. **Nous avons voté pour** le projet de constitution des commissions municipales.

2-2 Tirage au sort des Jurés d'assises

Il s'agit de désigner par tirage au sort, comme chaque année, neuf personnes inscrites sur les listes électorales de Cléder pour les jurés d'Assises. Ont été désignés: Abjean Marcel (rue des Mouettes), Berthou Emmanuel (17 la Garenne), Martin Louissette (rue de Mestioual), Le Jeune Francine (cité de Kerbardaez), Maguet Nelly (41 rue de Plouescat), Quéré Jean François (La Garenne), Martin Viviane (33 la Garenne), Balanant Jean François (Kermerchidy), Alanou Robert (38 cité des Jonquilles).

2-3 Avis sur le schéma de coopération intercommunale

Monsieur le Maire nous informait que dans le cadre de la loi du 6-12-2010, le Préfet a soumis un projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Le projet tient compte, dans la plupart des cas, des communautés de communes existantes. Ce schéma doit être soumis au Conseil Municipal. Cléder est concerné pour l'électricité, le syndicat de trésorerie de Plouescat, l'eau et l'assainissement. Monsieur le Maire nous proposait d'adhérer en matière d'électricité et de syndicat de trésorerie. Quant à l'eau et l'assainissement il lui semblait difficile et complexe de les transférer en l'état, car il existe un syndicat intercommunal qui englobe les communes de Cléder et de Sibiril, ces deux communes ne faisant pas partie de la même communauté de Communes.

André Méar prenait la parole: « dans ce genre de demande, il convient de faire attention à ce que les principaux bénéficiaires, à savoir les usagers, ne se trouvent pas lésés. Pour le reste je ne peux que reprendre ce que je disais lors de ma campagne pour les cantonales c'est à dire, notre Communauté de Communes est bien trop petite pour prétendre à une quelconque utilité dans les dossiers concernés. Vous noterez aussi, Monsieur le Maire, la complexité que vous rencontrerez pour votre prise de décision au niveau de l'eau et de l'assainissement car nous sommes dans ce cas précis à la fois dans deux Communautés de Communes. **Nous nous sommes abstenus.**

2-4 Avis sur la création de deux chambres funéraires par les PF GOURIOU, Place de la Gare

Il nous fallait donner un avis sur la création de deux chambres funéraires, par les pompes funèbres Gouriou, place de la Gare. **Nous avons donné un avis favorable.**

2-5 Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal

Nous avons voté pour

2-6 Adhésion au FNAS

L'adhésion au FNAS permet d'aider les agents de la commune en ce qui concerne les vacances, la culture, les loisirs et également pour des événements familiaux (naissance, mariage, décès, départ à la retraite...).

Nous avons voté pour.

3 – COMMANDE PUBLIQUE

3-1 Engagement d'une procédure de marché public

Monsieur le Maire nous informait de la réhabilitation du lotissement des Amiets en matière de voirie, réseaux et espaces verts. Il était proposé de rechercher un bureau d'études qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre. **André Méar** demandait si le montant des travaux avait été chiffré, sur quelle durée les travaux s'étaleront et quel est le taux d'occupation des résidences principales. Réponse de Monsieur le Maire: le montant des travaux n'est pour l'heure pas connu, la durée des travaux sera de 2 à 3 ans, quant à l'occupation des résidences, il est de 30 à 40%.

Nous avons voté pour.

4 – URBANISME - ENVIRONNEMENT

4-1 Instruction des autorisations d'urbanisme nouvelle convention avec la DDTM

Madame l'adjointe à l'urbanisme nous faisait part du souhait de la Commune de passer une nouvelle convention avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Cette convention permettra, aux dires de Madame l'adjointe, une simplification, elle laissera à la Commune l'autorisation de délivrer des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables de travaux. **André Méar** lui répondait « vous allez, par cette convention acter un processus qui, à terme, aboutira à ce que les services de l'État se désengagent en matière d'urbanisme, charge à la Commune ou à l'Intercommunalité de prendre ces compétences avec tout ce que cela comporte: coût supplémentaire pour les finances locales et zones d'ombres avec risques d'erreurs ou de passe-droit générant des contentieux. Considérant que l'instruction des dossiers doit rester à la charge de l'État, **nous avons voté contre.**

5 – FINANCES COMMUNALES

5-1 Convention pour l'encaissement de la taxe de séjour au camping de Poulennou et reversement à la CCBK

Suite au transfert de la compétence tourisme à la CCBK, il est nécessaire de passer une convention pour reverser les taxes de séjour relatives au camping de Poulennou à la CCBK. Etant dans le même cas de figure que dans le point 2-3 et de plus n'étant pas représentés à la CCBK, **nous nous sommes abstenus.**

5-2 Mise en place d'une nouvelle convention d'ouverture de crédits de Trésorerie de 250 000 €

Monsieur l'adjoint aux finances nous signalait qu'il est nécessaire de créer une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € car il faut financer la TVA et les subventions qui doivent être accordées dans le cadre du financement de la salle multifonctions. **André Méar** interrogeait Monsieur l'adjoint aux finances: « s'agit-il d'une ligne de trésorerie ou de deux? En effet, est déjà inscrit au budget une ligne de trésorerie (*) de 250 000 €. Pour éviter les confusions nous aimerions en avoir confirmation ». Réponse de Monsieur le Maire : « c'est la même », rectification de Monsieur l'adjoint aux finances: « non, il s'agit d'une nouvelle ligne de trésorerie ». Alors **André Méar** pour conclure lui demandait: l'on parle bien de deux fois 250 000 € soit 500 000 €? » Réponse de Monsieur l'adjoint aux finances: « oui ».

* **Une ligne de trésorerie** représente une somme d'argent que la banque met à disposition moyennant des intérêts pour faire face à un besoin de trésorerie ponctuel.

Nous nous sommes abstenus.

5-3 Garantie d'emprunt à la SA HLM Les Foyers pour les travaux sur l'EHPAD de Mestioual

Monsieur le Maire nous expliquait qu'il faut garantir l'emprunt concernant les travaux à l'EHPAD de Mestioual. Il s'agit de se porter caution pour 50% de 2 109 622 € et ceci pour une durée de 40 ans (Cf. Le

P'tit Jaune N°13). **Nous nous sommes abstenus** compte tenu du manque d'informations et de documents pour ce dossier. Réponse de Monsieur le Maire : « vous avez une représentante au Conseil d'Administration ». La conseillère concernée intervenait en s'adressant à Monsieur le Maire: « vous êtes certainement plus intelligent que moi, mais expliquez-moi la marche à suivre pour comprendre des dossiers quand on ne dispose d'aucun document si ce n'est de vagues tableaux projetés au cours des Conseils d'Administration ». **Où a-t-on vu un Conseil d'Administration fonctionnant sans compte rendu, sans document?**

5-4 Cession des logements de Créach-Oalec à Habitat 29

Revenons maintenant sur le retrait du point 5-4 des débats du Conseil Municipal. En début de séance, Monsieur le Maire nous annonçait qu'il retirait de l'ordre du jour ce point par manque de document. Que s'est-il donc passé entre la réunion de commission et la réunion du Conseil? Nous avons, lors de la réunion de commission interrogé Monsieur l'adjoint aux finances sur le document des Domaines où figure le montant de la transaction. La réponse de Monsieur l'adjoint : « pas de problème, nous l'avons ». Il nous montrait alors l'avis des Domaines. Ce document datait de 2008. Il faut savoir que l'avis des Domaines n'est valable que pour une durée d'un an, et que passé ce délai un nouvel avis doit être demandé. Monsieur l'adjoint au développement durable nous signifiait que de toutes façons le prix de vente n'avait pas bougé et que Monsieur le directeur des services possédait les documents nécessaires pour réaliser la vente. Quelle ne fut notre surprise le lendemain d'entendre Monsieur le Maire nous dire que des documents manquaient! Que se serait-il passé sans notre intervention? Cette vente aurait été déclarée illégale! Nous nous prononcerons sur le fond du dossier lors de son prochain passage au Conseil Municipal.

5-5 Projet émanant du Conseil Municipal Jeunes de création d'une aire multisports – autorisation de recherche de financement : CEE, État, Pays de Morlaix, Conseil Régional, Conseil Général

Monsieur le Maire nous faisait part d'un projet émanant du Conseil Municipal Jeunes à savoir la création d'une aire multisports. Elle serait située entre l'Espace Channel et la salle Omnisports. Le coût estimatif est de 53 000€ HT. Il est proposé de délibérer sur **une recherche de financement** (subventions). **Nous avons voté pour.**

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire demandait au Conseil l'accord pour la participation de la Commune au cadeau de départ à la retraite de deux agents communaux (Monsieur Bidou et Monsieur Lesquin). **Nous avons voté pour.**

Tarifs du camping de Poulennou en 2011: accord du Conseil pour les compléter.

-**André Méar** demandait que l'on remplace un miroir de sécurité placé dans un carrefour dangereux, et soulignait que la rambarde du Pont à Kervaliou n'a toujours pas été remplacée. Par ailleurs il faisait une dernière remarque qui concerne la CCBK qui vient d'acquérir un minibus pour les déplacements des personnes âgées et des enfants de la communauté de communes.

-Anne Cormier intervenait pour demander qu'il y ait une réflexion sur l'emplacement de l'éco-point situé place Ashburton (entre l'école publique et le cabinet médical).

« La lutte est dure mais pas triste »

Les conseillers de l'opposition municipale

André Méar

Gisèle Stricot

Jean-Paul Le Saint

Anne Cormier

Raymond Créac'h

Dominique Le Rest